



Lundi 20 décembre 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du rapport annuel 2009-2010 du CCSF

Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), a rendu public le rapport annuel 2009-2010 du CCSF qui porte sur la fin de l'année 2009 et le premier semestre 2010.

Ce cinquième rapport annuel du Comité consultatif du secteur financier témoigne du rôle actif du Comité pour améliorer la relation des établissements financiers avec leurs clients et les consommateurs. À nouveau cette année, le CCSF a tenu de multiples réunions (43) et rendu de nombreux Avis.

Outre le suivi de sujets récurrents dans les secteurs de la banque, du crédit, de l'assurance et de l'épargne, le CCSF a pris de nouvelles initiatives. C'est ainsi qu'afin de progresser en matière de lisibilité et de comparabilité des frais bancaires et des services financiers, **trois nouveaux glossaires** ont été publiés par le Comité sur « la banque au quotidien et le crédit », « l'assurance » et « l'épargne et les placements financiers ».

L'étude approfondie pilotée par le CCSF et réalisée par le CREDOC sur **la bancarisation des personnes vivant sous le seuil de pauvreté** a mis en lumière de façon inédite les progrès décisifs accomplis au cours des dix dernières années en matière d' « inclusion bancaire ».

À la suite de la publication, en juillet 2010, du rapport commandé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie à M. Pauget et à moi-même sur **la tarification bancaire**, le CCSF est parvenu au cours de l'été 2010 à un accord sur la publication dès 2011 par toutes les banques, en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet, d'une liste standard des tarifs de 10 produits et services parmi les plus utilisés. Le Comité a également acté une série d'engagements forts des banques, et il a été chargé par le Ministre d'en suivre attentivement la mise en œuvre. De plus, la loi de régulation bancaire et financière a confié au CCSF une mission nouvelle, le suivi de l'évolution des pratiques tarifaires des banques.

Le Comité a contribué activement à la préparation et à **la mise en œuvre des réformes du crédit à la consommation, du traitement du surendettement et de l'assurance emprunteur** telles qu'elles résultent de la loi du 1^{er} juillet 2010.

Le CCSF s'est aussi prononcé sur les moyens de garantir une information et une protection appropriées du consommateur en matière de **ventes concomitantes** ainsi que sur les conditions de **garantie d'un taux minimum en matière d'assurance-vie**.

Soutenant la réforme de l'architecture de la supervision financière en France et la création de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le CCSF a également contribué à la concertation professionnels-consommateurs sur différents sujets à l'ordre du jour de **l'harmonisation européenne** : les moyens de paiement dans le cadre de l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et le renforcement de l'information de l'épargnant.

Enfin, l'année 2010 aura été marquée par le **renforcement du rôle du CCSF** par la loi de régulation bancaire et financière : mission confiée au CCSF de suivi des pratiques tarifaires des banques et contrôlé par l'Autorité de contrôle prudentiel, lorsque le ministre le demande du respect des engagements pris par les professionnels du secteur financier dans le cadre du CCSF.

Contact :
Catherine LE RUDULIER 01 42 92 62 52